

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE LANMODEZ**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 10

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil quinze

Le Vendredi 13 novembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de LANMODEZ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

A la Mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain GOURONNEC, Maire.

Étaient présents : Mesdames PRIGENT Marcelle, CHAUVET Françoise, PARANTHOËN Isabelle, CHARLOT Pierrette, GELARD Delphine et Messieurs KERLEAU François, Yvon GUILLOU, TARLET Gaël et TROUBAN Renaud.

Secrétaire : Madame GELARD Delphine a été élue secrétaire.

Date de la convocation : 06/11/2015

Transmis en
Sous-Préfecture le

20 NOV. 2015

**PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION
INTERCOMMUNAL – AVIS DE LA COMMUNE DE LANMODEZ SUR LA
PROPOSITION DE MONSIEUR LE PREFET**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée le projet concernant les regroupements d'établissement publics de coopération intercommunale (EPCI) dans le cadre de la loi NOTRe. Il précise que le Conseil Municipal de Lanmodez est invité à donner son avis avant le 13 décembre prochain sur la proposition faite par Monsieur Le Préfet de regrouper la Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux avec la Communauté d'Agglomération de Lannion à laquelle serait associée la Communauté du Haut-Trégor.

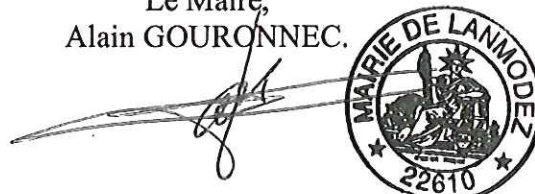
Après discussion, Monsieur Le Maire a proposé aux conseillers municipaux de LANMODEZ de se prononcer sur ce projet et a insisté sur la solennité de ce vote où il s'agit de se positionner : pour ou contre le rattachement avec Lannion Trégor Communauté. Le vote à bulletin secret a été demandé par Madame CHARLOT Pierrette, conseillère municipale.

Le conseil municipal à l'unanimité (10 voix contre) et à bulletin secret :

- **VOTE** contre ce rattachement de regrouper la Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux avec la Communauté d'Agglomération de Lannion à laquelle serait associée la Communauté du Haut-Trégor
- **PRECISE** que cette décision n'est pas un désaveu de Monsieur Le Préfet mais le conseil municipal de LANMODEZ veut encore prendre le temps de réfléchir autour d'un autre projet
- **PRECISE** que la proposition de Monsieur Le Préfet compte trop de communes éloignant ainsi la population des centres de décision alors que celle-ci est demandeuse de proximité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Alain GOURONNEC.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE LANMODEZ**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 10

Présents : 10

Votants : 10

Date de la convocation : 06/11/2015

L'an deux mil quinze

Le Vendredi 13 novembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de LANMODEZ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

A la Mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain GOURONNEC, Maire.

Étaient présents : Mesdames PRIGENT Marcelle, CHAUVET Françoise, PARANTHOËN Isabelle, CHARLOT Pierrette, GELARD Delphine et Messieurs KERLEAU François, Yvon GUILLOU, TARLET Gaël et TROUBAN Renaud.

Secrétaire : Madame GELARD Delphine a été élue secrétaire.

Transmis en
Sous-Préfecture le
20 NOV. 2015

**COMMUNE DE LANMODEZ : PROPOSITION DE REGROUPEMENT
D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
(EPCI)**

Monsieur Le Maire précise qu'ayant voté contre le projet de Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor, le conseil municipal de LANMODEZ doit proposer un autre regroupement. Il informe l'assemblée qu'il trouve regrettable que la première proposition faite d'une communauté de communes des estuaires n'est pas été retenue par Monsieur Le Préfet.

Après discussion, le Conseil Municipal de LANMODEZ à l'unanimité des présents :

- **PROPOSE** un projet de proximité à échelle humaine en regroupant :
 - la Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux,
 - la Communauté de Communes Paimpol-Goëlo
 - la Communauté de Communes de Pontrieux
- en y associant les communes limitrophes qui le souhaitent : Communauté de Communes du Haut Trégor et la Communauté de Communes de Lanvollon-Plouha
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires à cette proposition de regroupement

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Alain GOURONNEC.



